

Publié chez *CapAcadie* (<http://www.capacadie.com>)

[Accueil](#) > La future santé des universités du Nouveau-Brunswick

lundi, 22 novembre, 2010

La future santé des universités du Nouveau-Brunswick



Par: L'Acadie NOUVELLE
nouvelle+acadie_nouvelle@capacadie.com

Le 3 novembre, la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Martine Coulombe, a ranimé la politique douteuse du gouvernement libéral défait en nommant une commission de conciliation pour intervenir dans le processus de négociation collective à Mount Allison. De la perspective des 2000 professeurs et professeures à temps plein et à temps partiel des universités du N.-B., il s'agit d'une tentative calculée de limiter la capacité de l'association du corps professoral de négocier une convention collective juste et équitable. Qui plus est, j'avancerais même qu'elle menace l'avenir de toutes les universités de la province.

Le processus de convention collective est une forme de collégialité structurée antagoniste, tout comme l'est la recherche universitaire. En fait, la mésentente collégiale est exactement ce qui donne lieu à la connaissance. Et tout comme le savoir s'améliore et s'enrichit à la suite d'une mésentente, il en est de même pour l'université durant le processus de convention collective. Lorsque cet exercice est court-circuité, on dénie à une université la possibilité d'améliorer sa convention collective et de se forger un avenir. Il est important de comprendre qu'une telle intervention menace l'un des buts fondamentaux d'une université, celui d'être un critique consciencieux et raisonné des idéologies et des formes de pouvoir qui façonnent les sociétés. Je demanderais aux parents de jeunes du Nouveau-Brunswick d'envisager s'ils souhaitent envoyer leurs garçons et filles à des universités qui sont plus préoccupées d'apaiser les intérêts politiques à court terme de bureaucrates gouvernementaux que d'enseigner aux étudiants et étudiantes d'y penser de façon critique. À mon avis, c'est ce qui est en jeu quand nous permettons au gouvernement d'intervenir dans le quotidien d'une université.

La nomination d'une commission de conciliation à Mount Allison est la troisième à être utilisée depuis 2008 pour s'immiscer dans le processus de convention collective (il y en a eu une à l'Université de Moncton en 2008 et une autre à l'Université du Nouveau-Brunswick plus tôt cette année). Cette mesure obscure et envahissante n'est pas utilisée ailleurs au Canada. La ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Martine Coulombe, a décrété la date limite du 31 janvier 2011 pour cet exercice et je l'en applaudis, car de cette façon, elle limite grandement les répercussions de sa décision sur la gouvernance collégiale de l'université. Cependant, un porte-parole du gouvernement provincial a récemment indiqué que la commission pourrait faire fi de cette date limite si elle juge être à «quelques jours» d'une entente. Malheureusement,

«quelques jours» peuvent devenir des mois lorsque les membres occupés d'un conseil ont de la difficulté à fixer une date de réunion. En d'autres mots, je suis inquiet que la date limite ne soit prise au sérieux, dans ce cas, la menace à la gouvernance collégiale de l'université demeure.

Dans une province qui devra affronter des défis que l'on pourrait qualifier de colossaux au cours des prochaines années, c'est vers les universités que le gouvernement provincial devra se tourner pour se faire guider sur de nombreux enjeux. Mais que trouvera-t-il si l'autonomie pluriséculaire de l'intervention gouvernementale s'érode? Je n'ose répondre à cette question. Je ne veux pas non plus m'interroger sur le fait que les administrateurs de Mount Allison ont en réalité sollicité une intervention gouvernementale. S'il est vrai que les commissions de conciliation précédentes établies dans les universités de la province sont le fruit des démarches d'administrateurs, cela ne peut que signifier que les administrations universitaires ne comprennent plus leurs propres liens à l'établissement dont il leur revient solennellement de préserver l'intégrité. Je leur conseille vivement de repenser une stratégie qui ne fait que dresser la future santé de l'éducation universitaire de la province contre la commodité administrative à court terme. Mais voici ce dont nous pouvons être certains: il sera bien pire pour l'avenir de la province - pour nos étudiants, nos professeurs et nos universités en général - de continuer d'aller dans la même voie que tout conflit syndical localisé ne pourrait l'être.

Je termine en conseillant fortement à la ministre de faire respecter la date limite «ferme» du 31 janvier 2011. Et je l'exhorte aussi à réévaluer la décision de poursuivre les politiques libérales ratées en ce qui a trait au secteur de l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick.

DENNIS DESROCHES

Président de la Fédération des associations de professeures et de professeurs d'universités du Nouveau-Brunswick
Fredericton

Photos :



L'avenir de toutes les universités de la province demeure incertain.
(Archives)

[Opinions](#)

Article original: <http://www.capacadie.com/opinions/2010/11/22/la-future-sante-des-universites-du-nouveau-brunswick>